

# Abonnement «Internet Baosem»

Formulaire d'abonnement à compléter et à retourner à  
Sarl BAOSEM, 125, Bois des Cars III, Dely Brahim - Alger  
Tél. : 023 31 85 92 - Fax. : 023 31 86 02 - Mob : 0660 77 21 35  
E.mail : abo@baosem.com / www.baosem.com

## Bon de commande n°

### 1. Présentation de l'entreprise

Société : .....  
R.C : .....  
Identification fiscale : .....  
Article d'imposition : .....  
Adresse de facturation : .....  
Adresse e-mail : .....  
Tél : ..... Fax : .....

**Tout changement intervenant dans les indications ci-dessus doit être signalé.**

### 2. Abonnement

Société ou entreprise de droit international avec représentation implantée en Algérie ou un bureau de liaison et possédant un compte CEDAC/INR  
Société ou entreprise de droit national

- Annuel **29.750.00 DA TTC**  
 Semestriel (6 mois/180j) **14.875.00 DA TTC**

Société ou entreprise de droit international

- Annuel **600€**  
 Semestriel (6mois/180j) **300€**

### 3. Date début d'abonnement

A compter du | | | | | | | | | |

### 4. Modalités de paiement

Société ou entreprise de droit national

- Chèque à l'ordre de la Sarl BAOSEM  
 Virement compte dinars : BEA Agence chéraga ville\*  
- **RIB** 002 00004 040 046 0086 /44

Société ou entreprise de droit international

- Virement Swift compte devises : BEA Agence Chéraga ville\*  
- **SWIFT**: B E X A D Z A L 0 0 4  
- **Compte** : 002 00004 040 046 0086 /44

Signature et cachet humide

Date | | | | | | | |

Adresse bancaire:

Agence BEA, 11 lot, Ben Haddadi Said, Chéraga, Alger

**NB : Tous les frais relatifs aux commissions de charges d'une conversion en devise , transferts bancaires (Virement et Swift) sont à la charge exclusive du client.**

### 5. Dossier à fournir :

- Le présent imprimé renseigné, signé et cacheté
- Photocopie du registre de commerce et photocopie de carte d'identification fiscale
- Justificatif de paiement (chèque ou virement bancaire)

**Le mot de passe vous sera communiqué dès réception du dossier**

Tout bon de commande ne comportant pas de numéro et/ou non daté sera considéré comme non valide. Nous informons l'ensemble de nos clients, du secteur de l'Energie, que le délai maximum pour le paiement des factures est de trente (30) jours à compter de la date de réception de ces dernières.